

REGLEMENT TECHNIQUE COURSE DE CAISSES À SAVONS Monein - 1er juin 2025



Le Comité des Fêtes de Monein organise une course de caisses à savon **le dimanche 1er juin 2025** dans la commune de Monein pour les adultes et les enfants à partir de 16 ans.

La course est organisée par le Comité des fêtes de Monein (ci-après nommé «organisateur»), en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes (le CMJ) de Monein.

Le matin: vérification des caisses à savon pour homologation sur la place de la Mairie
L'après-midi: course chronométrée (rue d'Agoure - arrivée Place de la Mairie)

Les dossiers d'inscription ainsi que le déroulé complet de la journée arriveront bientôt (20 écuries participantes, au maximum). Les frais de participation s'élèvent à 15€ par écurie. Le règlement de la course est à conserver par les participants.

LE VÉHICULE

Le véhicule sera sans remorque, sans moteur, se déplaçant par une poussée initiale limitée puis par la seule force de gravité en roulant sur une route inclinée. La caisse à savon doit être originale.

Les caisses à savon devront remplir les conditions suivantes :

* Être équipées de 3 à 6 roues dont obligatoirement 2 roues directionnelles à l'avant, sans moteur, sur châssis en bois ou en métal.



- * La fabrication doit être de préférence artisanale et de taille raisonnable :
 - Longueur maxi 3.20m
 - Largeur maxi 1.65m
 - Hauteur maximum 3.00m
 - Garde au sol: 0,10m
- * Freinage : Les freins sont obligatoires, doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.
- * Direction : le véhicule devra être équipé d'une direction (volant ou guidon) obligatoirement.
- * Plancher: la caisse doit être équipée d'un plancher fermé sous les pilotes.
- * Matériaux interdits : les éléments de sécurité (frein direction châssis...) ne doivent pas être construits avec des matériaux fragiles (carton, papier, grillage ...). Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- * Une ceinture de sécurité n'est pas obligatoire mais recommandée si le véhicule possède un arceau.
- * Les sièges doivent être boulonnés ou rivetés au châssis.
- * Le véhicule doit être équipé de protections adéquates. Si le véhicule possède des bords tranchants ou saillants pour la sécurité des participants et des spectateurs.
- * La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule si nécessaire.
- * Fumigène et feux d'artifice interdits.
- * Aucun dispositif pouvant représenter un danger pour l'équipage et/ou le public ne pourra exister
- * La publicité est permise, elle ne doit pas présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.
- * Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant et un autre à l'arrière (anneaux de 3 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Le véhicule doit embarquer une corde, élingue ou sangle d'une longueur de 2m avec 2 mousquetons ou crochets pour le remorquage
- * Les participants doivent satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans le présent article pour participer à la course.



LES ECURIES

- * Nombre de passagers : 2 maximums dans la caisse. Les écuries seront composées d'une à quatre personnes.
- * Âge minimum de participation : 16 ans minimum, un adulte obligatoire dans le véhicule pour les mineurs.
- * Assurance Responsabilité Civile obligatoire pour tous les participants ou leurs ayants droits (mineurs). A fournir lors du dossier d'inscription.
- * Tenues des pilotes (obligatoires):
 - Port du casque (casque intégral recommandé, casque vélo interdit) - Port de gants épais et résistants (mitaines, gants de cycliste et de laine interdits) - Port de pantalon et haut à manche longues ou combinaison obligatoires - Port de chaussures fermées obligatoire (pantoufles, ballerines et espadrilles interdites)L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace, il sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des caisses à savon.
- * Chaque participant est responsable de son comportement envers les autres équipes et de sa propre sécurité.
- * Les participants s'engagent, à leur signature au dépôt du dossier, à ne pas être sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants lors de l'épreuve course de caisses à savon. Sinon ils ne pourront pas prendre le départ

LES ORGANISATEURS

- * Les organisateurs mettent tout en œuvre pour sécuriser le parcours et déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours.
- * Les organisateurs se réservent le droit de raccourcir ou annuler la course en cas de force majeure. En cas d'annulation, les participants souhaitant se faire rembourser les frais d'inscription pourront s'adresser au Comité des Fêtes de Monein.
- * Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à un véhicule ou à un équipage.

